

Rôles et Missions		
-Participation aux réunions mensuelles de la CPDP -Orientation vers les dispositifs et les partenaires adaptés -Actions collectives en entreprise -Participation à des réunions avec les partenaires du MEE -Participation à des groupes de travail PDP	Qui - o Un membre de l'équipe pluridisciplinaire - o Un salarié lui-même - o Un employeur - o Un partenaire extérieur du maintien en emploi (Cap emploi, CPAM, CARSAT) - o Un professionnel de santé extérieur (médecin traitant) - o La cellule elle-même après avoir repéré une entreprise à risque d'inaptitude ou de désinsertion professionnelle	Comment : - mail : cellule.pdp@spst-smin.fr - visite médicale - visite infirmière
-Organisation / animation des réunions -Recueil des demandes et transmissions aux médecins référents -Création de supports de communication PDP -Veille statistique PDP -Formation continue aux dispositifs MEE et informations auprès des membres CPDP -Promotion de la CPDP		
-Élaboration des dossiers pour la MDPH et suivi -Suivi téléphonique des salariés signalés en cellule		
-Interventions, conseils aménagements de poste -Proposition sur les aides financières collectives		
-Diffusion des supports de communication, envoi des invitations aux événements collectifs		